REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21800645000082

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune VILLE DE ROYE

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE MONTDIDIER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: BUDGET Eau (2)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	1,
A - Eléments du bilan	
A - Elements du bhan Al.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sana Ohiat
	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	3
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	20
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	22
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	23

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	EXPLOITATION					
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	967 112,66	776 337,46			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 190 775,20			
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	967 112,66	967 112,66			
_		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	623 990,29	452 126,42			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	30 115,28	39 832,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)			
T S	(2)	0,00	162 147,15			
<u>-</u>	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	654 105,57	654 105,57			
6		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 621 218,23	1 621 218,23			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des

engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	225 013,00	0,00	148 500,00	148 500,00	148 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	255 845,70	0,00	290 256,23	290 256,23	290 256,23
014	Atténuations de produits	134 537,85	0,00	195 000,00	195 000,00	195 000,00
65	Autres charges de gestion courante	40 647,06	0,00	29 055,00	29 055,00	29 055,00
T	otal des dépenses de gestion des services	656 043,61	0,00	662 811,23	662 811,23	662 811,23
66	Charges financières	1 895,17	0,00	1 099,81	1 099,81	1 099,81
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	712 938,78	0,00	708 911,04	708 911,04	708 911,04
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	240 233,22		248 201,62	248 201,62	248 201,62
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	Total des dépenses d'ordre d'exploitation 240 233,2			258 201,62	258 201,62	258 201,62
TOTAL		953 172,00	0,00	967 112,66	967 112,66	967 112,66

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 967 112,66

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	395,17	0,00	1 155,36	1 155,36	1 155,36
70	Ventes produits fabriqués, prestations	668 000,00	0,00	706 000,00	706 000,00	706 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	5 444,25	5 444,25	5 444,25
1	otal des recettes de gestion des services	668 395,17	0,00	712 599,61	712 599,61	712 599,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	18 000,00		11 550,00	11 550,00	11 550,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	686 395,17	0,00	724 149,61	724 149,61	724 149,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	43 631,67		52 187,85	52 187,85	52 187,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	43 631,67		52 187,85	52 187,85	52 187,85
	TOTAL	730 026,84	0,00	776 337,46	776 337,46	776 337,46

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 190 775,20 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 967 112,66

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	206 013,77
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	précédent (1) 21 220,00	13 440,00	39 832,00	39 832,00	53 272,00
21	•	,	, , ,	,	*	<i>'</i>
	Immobilisations corporelles	934 012,29	16 675,28	382 393,00	382 393,00	399 068,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	111 554,00	111 554,00	111 554,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	955 232,29	30 115,28	533 779,00	533 779,00	563 894,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 278,33	0,00	38 023,44	38 023,44	38 023,44
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	31 278,33	0,00	38 023,44	38 023,44	38 023,44
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	986 510,62	30 115,28	571 802,44	571 802,44	601 917,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	43 631,67		52 187,85	52 187,85	52 187,85
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	43 631,67 52 187,85 52 187,85		52 187,85		
	TOTAL 1 030 142,29 30 115,28 623 990,29 623 990,29		654 105,57			

TOTAL DES DEPENDES DUNIVESTIQUEMENT CUMULE		
	=	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	(1) 0	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 654 105,57

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions	293 788,90	11 380,50	47 462,40	47 462,40	58 842,90
	d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	190 706,10	28 451,50	26 462,40	26 462,40	54 913,90
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	incorporelles					
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	484 495,00	39 832,00	73 924,80	73 924,80	113 756,80
	d'équipement	•	·	·	·	·
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	et réserves			,	,	,
106	Réserves (7)	51 338,94	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes financières	51 338,94	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	des recettes réelles 'investissement	535 833,94	39 832,00	193 924,80	193 924,80	233 756,80
021	Virement de la section	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	d'exploitation (4)					

040	Opérat° ordre transfert	240 233,22		248 201,62	248 201,62	248 201,62
	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre		240 233,22		258 201,62	258 201,62	258 201,62
a	l'investissement					
	TOTAL	776 067,16	39 832,00	452 126,42	452 126,42	491 958,42

	•
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	162 147,15
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	654 105,57

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	206 013,77
--	------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \; DE \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RE \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DE \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041 \; ; \; DE \; 043 = RE \; 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	148 500,00		148 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	290 256,23		290 256,23
014	Atténuations de produits	195 000,00		195 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 055,00		29 055,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 099,81 20 000,00 10 000,00	0,00 0,00 248 201,62	1 099,81 20 000,00 258 201,62
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	·	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
023	Virement à la section d'investissement		10 000,00	10 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	708 911,04	258 201,62	967 112,66

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
18	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	967 112,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	52 187,85	52 187,85	
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	38 023,44	0,00	38 023,44	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00	
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (6)	53 272,00	0,00	53 272,00	
21	Immobilisations corporelles (6)	399 068,28	0,00	399 068,28	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (6)	111 554,00	0,00	111 554,00	
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
21 28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	
	() ,		0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00	
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00	
3	Stocks	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	
	Dépenses d'investissement – Total 601 917,72 52 187,85 654 105,57				

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICI	PE 0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULE	ES 654 105,57

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 155,36		1 155,36
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	706 000,00		706 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 444,25		5 444,25
76 77 78 <i>7</i> 9	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 11 550,00	0,00 52 187,85 0,00 0,00	0,00 52 187,85 11 550,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	724 149,61	52 187,85	776 337,46

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	190 775,20
"	•

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 967 112,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	58 842,90	0,00	58 842,90
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	54 913,90	0,00	54 913,90
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		248 201,62	248 201,62
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		10 000,00	10 000,00
	Recettes d'investissement – Total	113 756,80	258 201,62	371 958,42

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	225 013,00	148 500,00	148 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	35 000,00	28 000,00	28 000,00
6062	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	32 500,00	32 500,00	32 500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6066	Carburants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6068 6078	Autres matières et fournitures Autres marchandises	50,00 50,00	500,00 0,00	500,00 0,00
6135	Locations mobilières	100,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	8 000,00	8 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6161	Multirisques	2 500,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	9 500,00	9 500,00	9 500,00
618	Divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 500,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	0,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	2 500,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	3 000,00	3 000,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00
6371 6378	Redevance versée aux agences de l'eau Autres taxes et redevances	66 313,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
ĺ		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
012	Charges de personnel, frais assimilés	255 845,70	290 256,23	290 256,23
6215 6336	Personnel affecté par CL de rattachement Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00 1 900,00	45 000,00 2 500,00	45 000,00 2 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	2 500,00 500,00	2 500,00 500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	164 000,00	164 000,00	164 000,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	400,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 400,00	1 500,00	1 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	11 045,70	8 856,23	8 856,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	900,00	900,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 100,00	8 500,00	8 500,00
648	Autres charges de personnel	45 000,00	34 500,00	34 500,00
014	Atténuations de produits (7)	134 537,85	195 000,00	195 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	134 537,85	155 000,00	155 000,00
701259	Reversement - redevance agence de l'eau	0,00	40 000,00	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	40 647,06	29 055,00	29 055,00
6518	Autres	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6535	Formation élus	20 147,06	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	3 550,00	3 550,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	8 000,00	8 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5,00	5,00
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	656 043,61	662 811,23	662 811,23
66	Charges financières (b) (8)	1 895,17	1 099,81	1 099,81
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 967,04	1 100,00	1 100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-71,87	-0,19	-0,19
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	25 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6817	Dotations aux provisions et depreciat (d) (9) Dot. dépréc. actifs circulants	10 000,00	10 000,00	10 000,00
ľ	•	0,00	·	l ' i
6865	Dot. prov. risques et charges financiers		0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	15 000,00	15 000,00	15 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	712 938,78	708 911,04	708 911,04
023	Virement à la section d'investissement	0,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	240 233,22	248 201,62	248 201,62
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	240 233,22	248 201,62	248 201,62
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		240 233,22	258 201,62	258 201,62
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	240 233,22	258 201,62	258 201,62
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	953 172,00	967 112,66	967 112,66

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	967 112,66

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2.81
	·
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	3,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-0,19

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	395,17	1 155,36	1 155,36
64198	Autres remboursements	395,17	1 155,36	1 155,36
70	Ventes produits fabriqués, prestations	668 000,00	706 000,00	706 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	425 000,00	466 000,00	466 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	128 000,00	134 000,00	134 000,00
70128	Autres taxes et redevances	21 000,00	22 000,00	22 000,00
704	Travaux	20 000,00	10 000,00	10 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	55 000,00	55 000,00	55 000,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	19 000,00	19 000,00	19 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5 444,25	5 444,25
7588	Autres	0,00	5 444,25	5 444,25
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	668 395,17	712 599,61	712 599,61
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	18 000,00	11 550,00	11 550,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	18 000,00	11 550,00	11 550,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	686 395,17	724 149,61	724 149,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	43 631,67	52 187.85	52 187,85
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	43 631,67	52 187,85	52 187,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	43 631,67	52 187,85	52 187,85
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	730 026,84	776 337,46	776 337,46

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	190 775,20
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	967 112,66

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RE\ 042 = DI\ 040$, $RE\ 043 = DE\ 043$.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	21 220,00	39 832,00	39 832,00
2031	Frais d'études	20 080,00	39 832,00	39 832,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 140,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	934 012,29	382 393,00	382 393,00
2111	Terrains nus	35 100,00	30 000,00	30 000,00
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	0,00	60 000,00	60 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	849 228,30	186 791,05	186 791,05
21561	Service de distribution d'eau	30 000,00	75 000,00	75 000,00
2158	Autres	0,00	25 000,00	25 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	400,00	500,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 283,99	5 101,95	5 101,95
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	111 554,00	111 554,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	111 554,00	111 554,00
	Total des dépenses d'équipement	955 232,29	533 779,00	533 779,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 278,33	38 023,44	38 023,44
1641	Emprunts en euros	11 666,68	11 666,64	11 666,64
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	5 000,00	5 000,00
1687	Autres dettes	9 611,65	21 356,80	21 356,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	31 278,33	38 023,44	38 023,44
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	986 510,62	571 802,44	571 802,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	43 631,67	52 187,85	52 187,85
	Reprises sur autofinancement antérieur	43 631,67	52 187,85	52 187,85
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	27 678.67	35 885,49	35 885,49
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	14 602,15	14 602,15	14 602,15
13918	Autres subventions d'équipement	1 350,85	1 700,21	1 700,21
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	†	52 187,85	
TOTAL DE		43 631,67		52 187,85
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 030 142,29	623 990,29	623 990,29
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1		

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	30 115,28
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	654 105,57

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

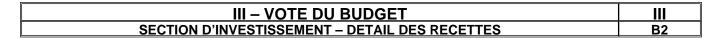
⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	293 788,90	47 462,40	47 462,40
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	283 657,50	47 462,40	47 462,40
1318	Autres subventions d'équipement	10 131,40	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	190 706,10	26 462,40	26 462,40
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	190 706,10	26 462,40	26 462,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	484 495,00	73 924,80	73 924,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 338,94	120 000,00	120 000,00
1068	Autres réserves	51 338,94	120 000,00	120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	51 338,94	120 000,00	120 000,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	535 833,94	193 924,80	193 924,80
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	10 000,00	10 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	240 233,22	248 201,62	248 201,62
28031	Frais d'études	9 735,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	71,76	76,00	76,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 660,75	2 280,75	2 280,75
28125	Aménagement Terrains bâtis	150,28	150,28	150,28
28131	Bâtiments	1 138,07	874,07	874,07
28153	Installations à caractère spécifique	197 362,14	207 316,25	207 316,25
28156	Matériel spécifique d'exploitation	9 686,33	10 979,65	10 979,65
28181	Installations générales, agencements	3 603,35	8 157,36	8 157,36
28182	Matériel de transport	1 856,30	3 064,66	3 064,66
28183	Matériel de bureau et informatique	603,40	784,72	784,72
28188	Autres	14 365,84	14 517,88	14 517,88
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	240 233,22	258 201,62	258 201,62
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	240 233,22	258 201,62	258 201,62
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	776 067,16	452 126,42	452 126,42
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)			

	-
RESTES A REALISER N-1 (9)	39 832,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	162 147,15
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	654 105,57

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		85 211,29	I 85 211,29
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	33 023,44	33 023,44
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	11 666,64	11 666,64
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	21 356,80	21 356,80
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	52 187,85	52 187,85
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	52 187,85	52 187,85
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	85 211,29	30 115,28	0,00	115 326,57

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

	IV – ANNEXES	IV
Ī	ELEMENTS DU BILAN	
	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	258 201,62	III 258 201,62
Ressour	rces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	rces propres internes de l'année (b) (3)	258 201,62	258 201,62
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	76,00	76,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 280,75	2 280,75
28125	Aménagement Terrains bâtis	150,28	150,28
28131	Bâtiments	874,07	874,07
28153	Installations à caractère spécifique	207 316,25	207 316,25
28156	Matériel spécifique d'exploitation	10 979,65	10 979,65
28181	Installations générales, agencements	8 157,36	8 157,36
28182	Matériel de transport	3 064,66	3 064,66
28183	Matériel de bureau et informatique	784,72	784,72
28188	Autres	14 517,88	14 517,88
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	10 000,00	10 000,00
	1	t	1

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	258 201,62	39 832,00	162 147,15	120 000,00	580 180,77

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II II	115 326,57
Ressources propres disponibles	IV	580 180,77
Solde	V = IV - II (6)	464 854,20

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМ	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)		S POURVUS SUR	
. ,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	3,50	0,00	3,50
Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl	C	2,00 2,00	0,00 0,00	2,00 2,00	1,50 2,00	0,00 0,00	1,50 2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	4,50	0,00	4,50

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	CATEGORIES SECTEUR REMUNERATION (3) CONTRAT		ITRAT		
	(1)	(2)	Indice (8) Euros		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM · Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 - 3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2: vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil. 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	0

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 19 Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES:
Pour: 21
Contre: 0
Abstentions: 5

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par (1) Le Maire, A Roye le 12/04/2023 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Roye, le 12/04/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOITEL Timmy	
BONIFACE Sylvie	
BOURSE Alexis	
CANTREL Freddy	
CARETTE Loïc	
COMTE Marie-Hélène	
DAHLEM Mickaël	
DELACOUR Fanny	
DELNEF Pascal	
DEVILLERS Olivier	
FOY Bastien	
FRANCELLE Justine	
GUIBON Eric	
HENNEBERT Didier	
HEROUART Josiane	
LEMAITRE Elodie	
MAILLE Michaël	
MARETTE Valérie	
MORVAL Didier	
MOUILLARD Kévin	
PECHON Séverine	

IV – ANNEXES		
ARRETE ET SIGNATURES		
	10	
PLATRIER Lucette		
ROUILLARD Claire		
SENKEZ Emilie		
THEOT Elodie		
TIDDARI Salima		

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2023, et de la publication le

A Roye,le 13/04/2023

VELUT Hervé

VILLET Jean-Luc

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.